



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Ukraine

Question écrite n° 65270

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le fonctionnement de l'institut français d'Ukraine (IFU). Composante du service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France à Kiev, l'IFU a pour mission d'assurer le rayonnement de la langue et de la culture française en mettant notamment en oeuvre des coopérations durables avec les institutions culturelles ukrainiennes. L'Ukraine partage nos valeurs démocratiques, et a vocation à entrer dans l'Union européenne à terme. Il est nécessaire que la France fasse la promotion de notre exception culturelle, afin que des liens, autres qu'économiques, se créent entre nos deux pays. L'IFU est l'organisme le plus compétent pour promouvoir la culture française. Néanmoins, les moyens financiers comme matériels dont il dispose sont insuffisants. En effet, les événements organisés par l'IFU sont victimes de leur succès, les locaux sont trop petits pour accueillir l'ensemble du public qui se présente. De plus, ces mêmes locaux se trouvent loin du centre ville de Kiev, cela réduisant considérablement l'impact des manifestations organisées. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les mesures qu'envisage le Gouvernement pour doter l'IFU de moyens suffisants lui permettant de promouvoir efficacement la culture et la langue françaises.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65270

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2005, page 4887